



**Municipalité de Gryon**

Gryon, le 9 mars 2026

AU CONSEIL COMMUNAL  
De et à

1882 GRYON

*Préavis no 02/2026*

***Dépôt communal de Barboleuse,  
- Toiture, réfection et panneaux solaires  
- Extension, bureau et vestiaires,***

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 - PREAMBULE**

Dans le cadre de la transition énergétique à mener par les collectivités publiques, la Municipalité souhaite, en fonction des capacités d'investissement, équiper petit à petit les bâtiments communaux de production d'énergie solaire.

Ayant récemment acquis deux véhicules électriques, nous estimons judicieux de donner la priorité au dépôt communal de Barboleuse, là où ces véhicules sont mis en charge.

La toiture actuelle étant constituée de plaques de tôle profilée, sans aucune isolation, nous prévoyons de remplacer ces tôles par des panneaux isolants, permettant un assainissement énergétique des importants volumes de ce bâtiment. Pour rappel, les portes sectionnelles ont été changées récemment aussi.

En parallèle à cette étude pour la toiture, diverses réflexions ont été menées par rapport aux besoins d'espaces supplémentaires de bureaux à la Maison de commune suite au renforcement des effectifs intervenu depuis deux ans, soit + 1.7 EPT.

Des parois phoniques intérieures ayant déjà été posées pour cloisonner l'espace de la réception, toute nouvelle extension devient difficile et la solution retenue consiste à libérer le bureau du rez-de-chaussée inférieur. Ce bureau est actuellement occupé par le responsable des services industriels, M. Stéphane Ruchet et il semble pertinent de pouvoir le relocaliser plus proche de ses collaborateurs du service des eaux et des services extérieurs en général.

Nous avons dès lors étudié la possibilité d'aménager un nouveau bureau à la suite de ceux déjà existants à l'étage supérieur du dépôt communal de Barboleuse et ce projet nous a conduits à mener une réflexion globale sur ce bâtiment, tant sur le plan de l'optimisation des surfaces que pour répondre aux normes légales en matière de loi sur le travail.

En effet, l'ordonnance 3 relative à la Loi sur le travail (OLT3) prévoit à son article 31 que des lavabos et douches doivent être installés en nombre suffisant à proximité des vestiaires lorsque les travailleurs exécutent des travaux salissants. Or, aucune douche n'existe actuellement dans ce dépôt. Par ailleurs, nous employons maintenant aussi des collaboratrices qui ne disposent pas de vestiaire-douche distinct. Nous souhaitons donc aménager des locaux conformes aux normes, ce qui couvrira les besoins des services extérieurs pour plusieurs années.

Pour compenser la perte de surface de dépôt à l'étage, nous avons estimé opportun de créer un nouvel espace non-chauffé, en surplomb de la rampe d'accès au sous-sol en façade Nord, avec une extension de la toiture. Nous revenons en détail sur ces extensions dans les descriptifs ci-dessous.

Ce préavis porte dès lors sur :

- ✓ La réfection de la toiture, isolation et panneaux solaires
- ✓ L'aménagement d'un bureau et de locaux sanitaires à l'étage
- ✓ La création d'une extension de dépôt en façade Nord

## **2 – DESCRIPTIF TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA TOITURE**

Il est apparu évident qu'il fallait s'assurer de la durabilité de la toiture avant d'y poser une installation solaire, d'autant plus que les tôles en place datent de la construction de ce dépôt, dans les années 1980. Elles assurent certes encore une bonne étanchéité mais sont passablement usées. Par ailleurs, elles n'assurent aucune fonction thermique.

Or, les produits actuellement sur le marché offrent des alternatives à des prix raisonnables, notamment par des panneaux en tôles avec isolation intérieure, ce que nous préconisons en l'occurrence.

Par ailleurs, une extension de la toiture interviendra sur toute la façade Nord, permettant l'agrandissement prévu des surfaces de dépôt.

Concernant l'installation photovoltaïque, elle ne sera posée que sur un seul pan de la toiture en raison du dimensionnement des capacités électriques de ce bâtiment qui n'autorise pas de puissance supplémentaire. Le pan Nord est aussi moins intéressant par son exposition.

Basés sur des offres d'entreprises, nous proposons les travaux suivants :

Réfection de la couverture de 420 m<sup>2</sup> et sur extension, avec dépose des tôles actuelles, des garnitures, ferblanterie, etc..  
Préparatifs pour poser les nouvelles tôles, larmiers, virevents, bavettes etc, puis pose de panneaux sandwich constitués de deux tôles d'acier zingué laquées avec isolation thermique intercalée en PUR, épaisseur 140 mm.  
pose des chéneaux et diverses finitions

CHF 105'000.-

Mise en place, location et dépose d'échafaudages	CHF	<u>15'200.-</u>
<b>TOTAL TOITURE TTC</b>	CHF	120'200.-
Pose de panneaux solaires photovoltaïques soit 66 modules bi-verre bifacial, puissance 490Wc à haute résistance usure et abrasion, équipements techniques, onduleur, compteur d'énergie triphasé, mise à terre, préparation en atelier, mise en service et formation, suivi administratif pour la demande de subvention, etc..	CHF	44'000.-
- Subvention Pronovo	./.	<u>CHF 11'500.-</u>
- Total intermédiaire	CHF	32'500.-
- Électricité, taxe de raccordement Romande Energie, raccordement de l'onduleur, connexion WIFI, etc	CHF	<u>6'000.-</u>
<b>TOTAL INSTALLATION SOLAIRE</b>	CHF	38'500.-
- Divers et imprévus sur le total, env. 10%	CHF	<u>16'000.-</u>
<b>TOTAL GENERAL I, TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>174'700.-</u></b>

Durant la durée de vie standard de 25 ans d'une telle installation, le coût d'amortissement du kWh produit est estimé à 5,5 ct/kWh, sans l'entretien et exploitation futurs.

La production d'énergie sera utilisée à l'interne en autoconsommation, notamment pour la borne de rechargement des véhicules communaux, puis l'excédent injecté dans le réseau. Il reste envisageable, dans le futur, de se connecter à une CEL, soit une communauté d'autoconsommation.

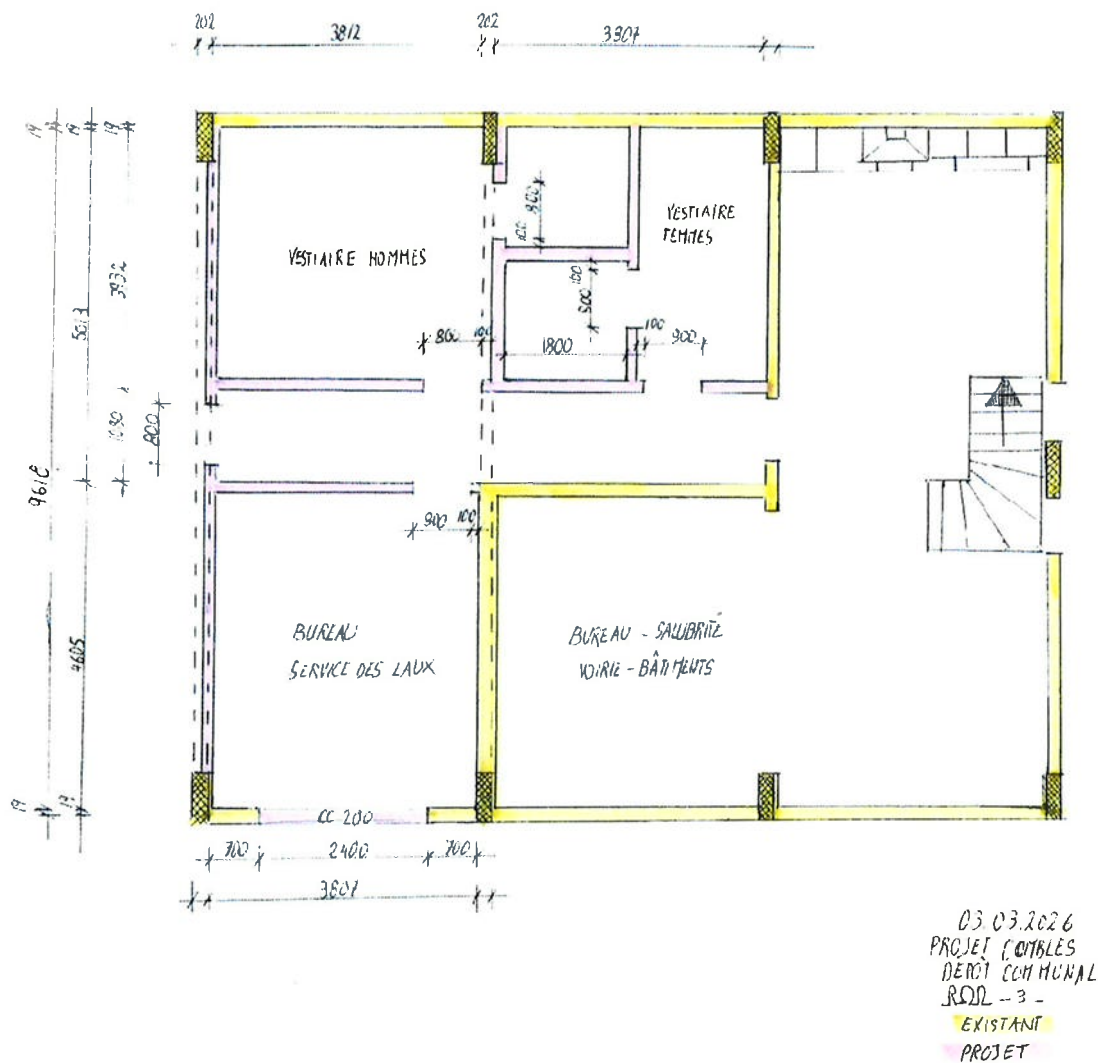
### **3 – DESCRIPTIF TECHNIQUE ET FINANCIER DU BUREAU ET SANITAIRES**

Actuellement, le premier étage du dépôt comprend une pièce équipée d'une cuisine et cantine ainsi qu'un espace ouvert avec quatre postes de travail pour les responsables des services extérieurs. Le solde est dédié à des surfaces de rangement de divers matériaux et équipements.

Les travaux préconisés consisteront à installer un bureau avec fenêtre dans la partie sud ainsi que deux vestiaires et deux WC-douche dans la partie Nord, utilisant trois équivalents de boxes sur les six existants.

Les coûts de ces aménagements sont estimés comme suit :

- Travaux préparatoires, parois, menuiserie	CHF	67'300.-
- Appareillage et sanitaires, chauffe-eau mural, Écoulements, raccordements, radiateurs, etc..	CHF	46'500.-
- Pose de carrelage	CHF	24'000.-
- Raccordements électriques	CHF	5'000.-
- Armoires-vestiaires pour 18 employés	CHF	8'700.-
- Divers et imprévus, env. 10%	CHF	<u>15'000.-</u>
-		
<b>TOTAL GENERAL II, TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>166'500.-</u></b>



#### 4- DESCRIPTIF TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'EXTENSION NORD

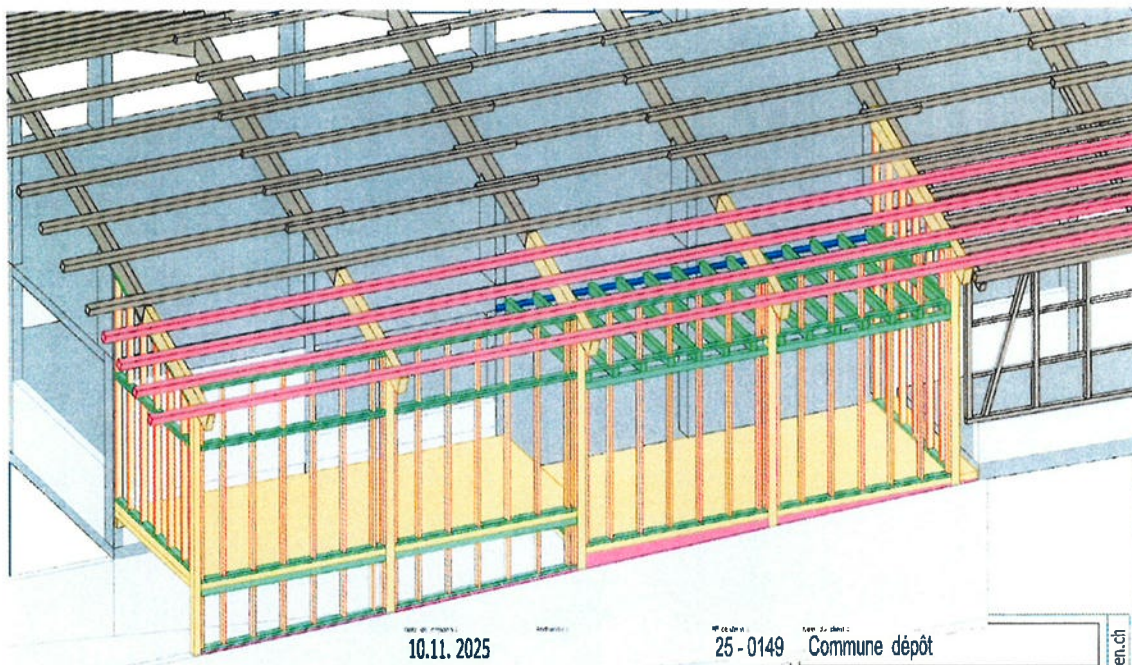
Cette extension non chauffée en façade Nord sera réalisée avec deux hauteurs de plancher différentes, en fonction de la rampe d'accès au sous-sol et pourra s'appuyer sur les fondations du mur existant. La toiture sera réalisée en prolongation de l'actuelle, sur toute la longueur de la façade et les parois habillées de bois. L'accès à ces nouvelles surfaces est prévu depuis une porte intérieure mais aussi avec une porte extérieure accessible avec l'élévateur. Elle présente également l'avantage de pouvoir stationner deux véhicules à l'abri dans la rampe en cas de nécessité.

Les coûts de ces aménagements sont estimés comme suit :

- Travaux préparatoires	CHF	7'400.-
- Semelles et réglages	CHF	5'600.-
- Parois	CHF	53'600.-
- Plancher en bois	CHF	16'900.-
- Toiture, avant couverture	CHF	20'400.-
- Levage	CHF	2'500.-
- Menuiserie	CHF	5'200.-
- Traitements de surfaces	CHF	9'000.-
- Divers et imprévus, env. 10%	CHF	12'000.-

**TOTAL GENERAL III, TTC**

**CHF 132'600.-**



## **5 – CONCLUSIONS**

Le coût total de ces améliorations se chiffre dès lors à CHF 473'800.- et devra être amorti en 30 ans par le compte 6150.3300.109.

Les investissements et l'entretien sur ce dépôt sont réguliers, les portes sectionnelles ayant été changées récemment, l'installation de stockage des pellets assainies, le local des produits chimiques sécurisé. Il s'agit d'un bâtiment qui donne satisfaction dans son usage quotidien par nos services extérieurs, bien situé et qu'il importe de garder en bon état.

Le fait de pouvoir isoler la toiture avant d'y poser des panneaux solaires paraît totalement judicieux et offrira une installation neuve pour de nombreuses années, avec production d'énergie bienvenue.

L'opportunité de coupler cet assainissement énergétique avec une mise en conformité des locaux pour les employés ainsi que la création de nouvelles surfaces de dépôts nous paraît pertinente et apte à offrir un outil de travail pérenne pour nos collaborateurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis no 02/2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## Décide

1. *d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'isolation de la toiture du dépôt communal, avec pose de panneaux solaires, ainsi qu'à aménager un bureau, des locaux sanitaires et une extension en façade Nord*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 473'800.- pour ces travaux*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement.*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 6150.5040.109 et de bilan 1404.109 « Dépôt communal - toiture, PV et extension »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic  La secrétaire  
   
P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégué municipal : M. Eric Chabloz